

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec**



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

## DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

**Bulletin de nouvelles**

Abonnement

**Archives**

À l'agenda

Communiqués / Discours /  
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes  
pratiques

Sites d'intérêt

### Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 4, no 11, lundi 22 mars 2004

#### Le Québec sera le point de mire de la Journée internationale de la Francophonie 2004

Afin de souligner de manière particulière la Semaine internationale de la Francophonie, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a créé un site Web, entièrement dédié à cet événement, sur lequel on peut y découvrir les différentes manifestations organisées à travers le monde <http://www.20mars.francophonie.org>

De plus, un dossier de presse a été spécialement édité à cet effet. On peut y lire le message du Secrétaire général de l'OIF, M. Abdou Diouf, ainsi que d'autres informations pertinentes relatives à cet événement

[http://20mars.francophonie.org/upload/doc/dos\\_20mars2004.pdf](http://20mars.francophonie.org/upload/doc/dos_20mars2004.pdf)

Au Québec, la célébration de la Journée internationale de la Francophonie se déroulera à l'Université de Montréal (<http://20mars.francophonie.org/VoirEvt.cfm?Num=2158&an=2004>). Au programme figurent également des conférences et des débats. La cérémonie d'ouverture officielle s'est faite le 17 mars 2004 par le Secrétaire général de l'OIF, M. Abdou Diouf, en présence du recteur de l'Université de Montréal, M. Robert Lacroix, du Premier ministre du Canada, M. Paul Martin, du Premier ministre du Québec, M. Jean Charest, et du Premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Bernard Lord. Dans le cadre de la table ronde organisée à cette occasion sur le thème : "**Créer, penser, informer: Réseaux et échanges dans la francophonie d'Amérique**", M. Diouf a déclaré que les pays de la Francophonie doivent continuer à mettre l'accent sur la diversité culturelle dans le but de «mettre un visage humain à la mondialisation». M. Martin a, pour sa part, soutenu que «dans un contexte de mondialisation de plus en plus intense, nous avons mis la diversité culturelle au centre de nos préoccupations». Quant à M. Charest, «il faut veiller à ce que la culture ne soit pas une simple marchandise. (Aussi,) nous serons de toutes les batailles pour préserver notre culture et nous refuserons toujours de brader notre identité». Pour M. Lord, «avec les accords économiques qui se concluent partout dans le monde, il faut voir à ce que la diversité culturelle soit bien réelle».

#### DANS CE NUMÉRO :

##### Communiqués, discours, déclarations

- Le Québec sera le point de mire de la Journée internationale de la Francophonie 2004
- "Promouvoir la diversité culturelle, c'est renouveler notre vision du monde et c'est proposer une conception basée sur le respect des peuples"
- Souligner la Semaine internationale de la Francophonie, la Journée internationale de la Francophonie et appuyer la tenue du Sommet de la Francophonie à Québec en 2008
- "Affirmer l'universalité de la culture et refuser sa soumission aux lois égoïstes du marché, c'est une autre manière de défendre le

multilatéralisme "

- Le Québec fait "figure de symbole dans la lutte sur la diversité culturelle"
- "Marchandisation et diversité culturelle : la Francophonie à l'avant-garde de la lutte pour la culture"

#### Publications et études

- Artistic Expression in a Corporate World - Do we need monopolistic control? Utrecht School of the Arts, 49 p.

#### Autres actualités d'intérêt

- "Les États-Unis multiplient les accords commerciaux bilatéraux: Faut-il s'inquiéter de cette stratégie? "
- "Feu sur le village global! – la Francophonie serait-elle un atout dans la mondialisation? "
- Accord de libre-échange : "Les États-Unis forcent la porte du Maroc" - "Un accord, pour quoi faire?"

## Communiqués, discours, déclarations

### Le Québec sera le point de mire de la Journée internationale de la Francophonie 2004

Mme Monique Gagnon-Tremblay, vice-première ministre, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie - Québec, le 11 mars 2004 - 2004/03/11

Le Secrétaire général de l'OIF, M. Abdou Diouf, a choisi Montréal pour souligner la Journée internationale de la Francophonie. Il y effectuera du 16 au 18 mars 2004 une visite officielle dans le cadre duquel il rencontrera différentes autorités gouvernementales pour parler de diversité culturelle et du Sommet de la Francophonie qui se tiendrait au Québec en 2008. À cet égard, Mme Gagnon-Tremblay se réjouit que le Québec ait été choisi cette année, après Bruxelles en 2002 et Libreville en 2003, pour célébrer cet événement. Le Québec aura ainsi l'occasion, déclare la vice-première ministre, «d'exprimer sa solidarité à l'endroit de ses partenaires francophones et montrer tout l'intérêt qu'il porte à la promotion du français et au dialogue des cultures». Mme Gagnon-Tremblay s'est notamment félicitée de l'adoption par l'Assemblée nationale d'une motion qu'elle a présentée pour souligner la Journée internationale de la Francophonie, et par laquelle celle-ci appuie la candidature de Québec pour la tenue du Sommet de la Francophonie en 2008. [51] (Disponible en français seulement)

- Communiqué 1 :  
[http://www.mri.gouv.qc.ca/fr/ministere/communiqués/textes/2004/2004\\_03\\_11.asp](http://www.mri.gouv.qc.ca/fr/ministere/communiqués/textes/2004/2004_03_11.asp)
- Communiqué 2 :  
[http://www.mri.gouv.qc.ca/fr/ministere/communiqués/textes/2004/2004\\_03\\_15.asp](http://www.mri.gouv.qc.ca/fr/ministere/communiqués/textes/2004/2004_03_15.asp)

Haut de la page 

### "Promouvoir la diversité culturelle, c'est renouveler notre vision du monde et c'est proposer une conception basée sur le respect des peuples"

M. Jean Charest, Premier ministre du Québec – Montréal, le 17 mars 2004 - 2004/03/17

Dans cette allocution prononcée dans le cadre de la cérémonie d'ouverture officielle de la Journée internationale de la Francophonie à Montréal, en présence du Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, le Premier ministre du Québec, M. Jean Charest, déclare que le Québec se réjouit de la résolution unanime de la 32e Conférence générale de l'UNESCO de l'automne 2003, décidant que "la question de la diversité culturelle en ce qui concerne la protection des contenus culturels et des expressions artistiques fera l'objet d'une convention internationale dont le projet sera soumis à sa prochaine Conférence générale en 2005". À cet égard, il soutient notamment que «le droit des États et gouvernements à soutenir librement leur politique culturelle ne saurait être mis en cause par une logique purement mercantile». Selon M. Charest, «c'est une conviction que le Québec partage avec la Francophonie. Cette conviction, il faut maintenant la traduire en principe de droit international et en initiative politique». Aussi, affirme-t-il, «promouvoir la diversité culturelle, c'est renouveler notre vision du monde et c'est proposer une conception basée sur le respect

des peuples». À cet égard, «le Québec quant à lui, souligne M. Charest, sera de toutes les batailles pour conserver son droit de promouvoir sa culture et refusera toujours de brader son identité». [51] (Disponible en français seulement)

- <http://www.premier.gouv.qc.ca/general/discours/2004/mars/dis20040317.htm>

Haut de la page 

## **Souligner la Semaine internationale de la Francophonie, la Journée internationale de la Francophonie et appuyer la tenue du Sommet de la Francophonie à Québec en 2008**

Motion sans préavis, Assemblée nationale du Québec - 37e législature, 1re session - Journal des débats - Vol. 38, no 48

Mme Monique Gagnon-Tremblay, vice-première ministre, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie - Québec, le jeudi 11 mars 2004 - 2004/03/11

À sa séance du 11 mars 2004, Mme Gagnon-Tremblay a sollicité l'Assemblée nationale du Québec pour débattre de la motion suivante : «Que l'Assemblée nationale souligne la Semaine internationale de la Francophonie, qui se tiendra au Québec à compter du 14 mars prochain, ainsi que la Journée internationale de la Francophonie, célébrée le 20 mars, qu'elle réaffirme son attachement aux institutions de la francophonie et qu'elle exprime son appui formel à la tenue du Sommet de la Francophonie à Québec, en 2008». Mme Gagnon-Tremblay a notamment souligné que «la diversité culturelle s'avère la condition première du dialogue des cultures et par-delà du respect des peuples». Selon elle, «la Francophonie est un lieu naturel pour ce dialogue, car elle se veut, depuis toujours, respectueuse des différences entre ses membres». Au chapitre de l'adoption d'une convention internationale sur la diversité culturelle par l'UNESCO, elle souligne que «le gouvernement du Québec a été l'un des premiers à s'être officiellement déclaré en faveur de l'instauration d'un instrument sur la diversité culturelle qui, sans entraver les lois du commerce, reconnaisse le droit des États et gouvernements de soutenir la culture par des politiques. Après avoir joué un rôle actif dans toutes les initiatives de la Francophonie pour faire admettre ce principe, le Québec se réjouit que l'UNESCO étudie un projet de convention concernant la protection des contenus culturels et des expressions artistiques en vue de sa prochaine conférence générale en 2005». Pour Mme Gagnon-Tremblay, «le Québec souhaite que la convention envisagée établisse un cadre juridique dynamique dans une perspective culturelle et non pas commerciale qui se situerait juridiquement sur un pied d'égalité avec les accords de commerce international. Il espère également que la convention soit dotée d'un mécanisme de règlement des différends sans lequel son efficacité serait lourdement handicapée». Dans cette cause, déclare Mme Gagnon-Tremblay, «le Québec et la Francophonie participent activement à l'un des grands débats de ce siècle, visant à humaniser la mondialisation». Cette motion a été appuyée et adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. [51] (Disponible en français seulement)

- [http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/Debats/journal/ch/040311.htm#\\_Toc6687426](http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/Debats/journal/ch/040311.htm#_Toc6687426)

Haut de la page 

## **"Affirmer l'universalité de la culture et refuser sa soumission aux lois égoïstes du marché, c'est une autre manière de défendre le multilatéralisme "**

M. Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le 16 mars 2004 - 2004/03/16

Dans ce texte paru dans l'édition du mardi 16 mars 2004 du journal *Le Devoir*, à l'occasion de la célébration du 20 mars, *Journée internationale de la Francophonie*, M. Abdou Diouf déclare que «nous vivons une époque paradoxale, scandée par les pulsions contradictoires de la globalisation et de l'unilatéralisme. Dans le même temps, nous sommes les spectateurs d'une mondialisation accélérée et les témoins de volontés hégémoniques». Selon lui, ce paradoxe, s'il a un nom a aussi un remède : "le réveil du multilatéralisme". M. Diouf souligne notamment que la Francophonie a voulu résolument inscrire l'impératif démocratique dans le droit positif international, en posant que «le respect de la démocratie devait être l'objet d'une observation constante et assortie de règles juridiques contraignantes». Selon lui, il en va de même, aujourd'hui, en ce qui concerne la diversité culturelle : «Ce combat, la Francophonie le

mène, sur le plan opérationnel, par sa programmation et ses actions de coopération, et, sur le plan normatif, au sein de l'UNESCO dans sa mobilisation en faveur d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle. Car c'est une autre manière de défendre le multilatéralisme que d'affirmer l'universalité de la culture et de refuser sa soumission aux lois égoïstes et du marché». Il souhaite donc que les États et les gouvernements de l'OIF "puissent se concerter pour concrétiser cette idée": «Ce sera, pour nous, une manière de dire que le multilatéralisme est un autre nom de la solidarité!» [51] (Disponible en français seulement)

- <http://www.ledevoir.com/cgi-bin/imprimer?path=/2004/03/16/49893.html>

Haut de la page 

## **Le Québec fait "figure de symbole dans la lutte sur la diversité culturelle"**

Mme Monique Gagnon-Tremblay, vice-première ministre, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie - Québec, le 13-14 mars 2004 - 2004/03/13-14

Dans une entrevue accordée au journal *Le Devoir* publiée dans son édition du 13-14 mars 2004, Mme Gagnon-Tremblay déclare que si dans les sphères internationales de la Francophonie, les dernières années ont été largement marquées par le débat entourant la diversité culturelle et sa sauvegarde, «le travail effectué autour de la diversité culturelle est majeur et nous le soutenons ardemment». Pour Mme Gagnon-Tremblay, «le Québec est un leader en matière de francophonie. Il s'est toujours positionné comme le défenseur des organisations bilatérales et aussi de la diversité culturelle et linguistique. Il est, avec la France, le Canada, la Suisse et la Belgique, l'un des principaux bailleurs de fonds. Il doit occuper davantage la place qui lui revient». Elle soutient notamment que «le Québec est le berceau de la langue française en Amérique du Nord. En ce sens, il fait un peu figure de symbole dans la lutte sur la diversité culturelle. Aussi, nous nous faisons un devoir de soutenir d'autres pays dans la mise en place de structures de veille. Il faut suivre à la lettre le travail de l'UNESCO et ainsi faire en sorte que l'entente produite ne soit pas édulcorée, qu'elle réponde à ce qui avait été pensé au départ. Il faut que l'on puisse s'assurer que la culture soit protégée et que l'on puisse continuer à la soutenir». [51] (Disponible en français seulement)

- <http://www.ledevoir.com/cgi-bin/imprimer?path=/2004/03/13/49658.html>

Haut de la page 

## **"Marchandisation et diversité culturelle : la Francophonie à l'avant-garde de la lutte pour la culture"**

Mme Louise Beaudoin, chercheuse associée au Centre d'études internationales et mondialisation (CEIM) et professeure associée à l'Université du Québec à Montréal, le 16 mars 2004 - 2004/03/16

Dans cet article paru dans l'édition du 16 mars 2004 du journal *Le Devoir*, Mme Beaudoin, citant le bulletin des Coalitions pour la diversité culturelle, soutient que les États-Unis appliquent, pour «atteindre leur objectif ultime d'obtenir la libéralisation complète du secteur culturel - c'est-à-dire de traiter les biens et services culturels sur le même pied que le bois d'œuvre ou le secteur automobile», une stratégie évidente de multiplication de négociations commerciales bilatérales pour contourner la convention internationale sur la diversité culturelle en préparation. Selon Mme Beaudoin, l'approche privilégiée par les Américains, en ce qui concerne la culture, est celle du *statu quo*, «c'est-à-dire que les négociateurs américains acceptent, en général, le maintien des politiques culturelles existantes, donc le maintien des mesures déjà en place mais en les gelant à leur niveau actuel. Autrement dit, les pays qui concluent des accords de ce type avec les États-Unis renoncent à leur capacité d'améliorer ou de renforcer les systèmes de promotion de leur culture. Les Américains remettent donc directement en cause le premier objectif d'un futur traité, c'est-à-dire le droit des États de déterminer librement, pour le présent et le futur, leurs propres politiques culturelles».

À cet égard, souligne Mme Beaudoin, la Francophonie "doit continuer à sensibiliser, à expliquer et à convaincre le plus de pays possible" : «Les pays membres de la Francophonie d'abord, pour qu'ils n'oublient pas qu'ils ont tous signé de multiples procès-verbaux et voté de nombreuses résolutions dans lesquelles et par lesquelles ils

acceptent de ne pas libéraliser leur secteur culturel, que ce soit dans un cadre bilatéral, régional ou multilatéral. Ils doivent se souvenir aussi qu'ils ont décidé de soutenir à l'UNESCO l'adoption d'un traité juridiquement contraignant. Les autres pays ensuite, en leur fournissant un argumentaire implacable en faveur d'un tel traité. (...) La seule conclusion possible à cet argumentaire est que les États souhaitant soutenir financièrement leurs secteurs culturels doivent impérativement disposer d'un droit absolu de le faire». Pour le Québec, comme pour beaucoup d'autres pays qui ont la même conscience de leur précarité, l'issue de ce combat, souligne Mme Beaudoin, est "existentiel" : «Si nous voulons continuer à vivre en français et à nous donner des politiques culturelles qui permettent à notre littérature, à notre chanson, à notre télévision et à notre cinéma d'occuper, ici et ailleurs, un espace réel, la convention sur la diversité culturelle doit non seulement voir le jour, mais aussi être un outil juridique ayant valeur normative universelle au-delà des accords commerciaux. Après avoir accepté le principe de la protection de la diversité culturelle, comme le monde semble l'avoir fait à l'UNESCO, l'enjeu réel et concret est là». [51] (Disponible en français seulement)

- <http://www.ledevoir.com/cgi-bin/imprimer?path=/2004/03/16/49894.html>

Haut de la page 

## Publications et études

### **Artistic Expression in a Corporate World - Do we need monopolistic control? Utrecht School of the Arts, 49 p.**

Mr. Joost Smiers, professor at the Utrecht School of the Arts, the Netherlands, and formerly visiting professor at the UCLA, Los Angeles – February 2004 – 2004/02

Dans ce texte, M. Smiers explique pourquoi il est important de se doter d'une convention internationale sur la diversité culturelle. Il explicite notamment pourquoi l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) n'est pas l'endroit approprié pour abriter cette convention sur la protection et la promotion de la diversité culturelle. En outre, il trace les grandes lignes de ce que pourrait comporter une telle convention internationale sur la diversité culturelle. Selon lui, la diversité culturelle est le concept central de cette convention internationale et une finalité pour la sauvegarde de la culture dans n'importe quel coin du globe. «En favorisant cette diversité, nous contribuons à l'épanouissement de ce qui est communément appelé "les arts"», souligne-t-il. À cet égard, le but d'un tel instrument international est de «renforcer la capacité des États et gouvernements de se doter de politiques et de mesures destinées à promouvoir et à préserver leur culture». M. Smiers s'inspire notamment du point de vue d'experts, tels que MM. Ivan Bernier, Peter Grant, Garry Neil, et Yvon Thiec, avec qui il s'est entretenu dans le cadre de cet ouvrage. [51] (Disponible en anglais seulement)

[http://www.culturelink.org/news/members/2004/Smiers\\_Artistic\\_Expression.pdf](http://www.culturelink.org/news/members/2004/Smiers_Artistic_Expression.pdf) 

Haut de la page 

## Autres actualités d'intérêt

### **"Les États-Unis multiplient les accords commerciaux bilatéraux: Faut-il s'inquiéter de cette stratégie? "**

M. Etienne Gernelle, *Le Point*, édition du 11 mars 2004 – 2004/03/11

L'accord de libre-échange conclu récemment avec le Chili, la Thaïlande, l'Australie, et très récemment encore avec le Maroc, laisse penser qu'à la suite de l'échec de la Conférence ministérielle de l'OMC de Cancun, les Américains privilégient les accords bilatéraux. Selon M. Gernelle, «négociateur en aparté peut constituer un moyen de pression lorsque les négociations multilatérales piétinent. Ainsi, l'accord signé l'an dernier avec le Chili et celui en cours avec la Colombie peuvent aider à affaiblir les réticences du Brésil face au traité ZLEA, qui engloberait les Amériques, de l'Alaska à la Terre de Feu. En outre, débattre en tête à tête peut être avantageux pour le plus fort». C'est aussi le point de vue de M. Sébastien Jean, pour qui «un accord bilatéral entre deux parties inégales n'est pas forcément bon pour la plus faible des deux ». Et à ce jeu, soutient M. Gernelle, les États-Unis sont assurés d'être toujours les plus forts. [51] (Disponible en français seulement)

## "Feu sur le village global! – la Francophonie serait-elle un atout dans la mondialisation? "

M. Jacques de Saint-Victor, Le Figaro littéraire, édition du 18 mars 2004 - 2004/03/18

M. de Saint-Victor rapporte les propos de M. Dominique Wolton, spécialiste des médias et des questions des rapports entre la mondialisation et les phénomènes culturels, qui postule à propos de la mondialisation que «la fin des distances physiques, révèle l'étendue des distances culturelles». Selon lui, «plus la mondialisation s'affirme sur le plan économique, plus elle souligne nos différences». À cet égard, M. Wolton affirme que la mondialisation économique est, finalement, "moins compliquée" que les conflits culturels qui sont tapis derrière : «Dans ce contexte, souligne-t-il, les pays qui ont l'habitude de gérer la diversité culturelle disposent d'un atout majeur». Pour M. Wolton, la Francophonie, «c'est une manière de s'ouvrir à l'altérité, à la cohabitation culturelle». Dans cette perspective, elle est "une des meilleures armes culturelles". Il ne s'agit pas de plaider pour le multiculturalisme, relève M. Wolton, qui souligne à cet effet que «les États-Unis sont ainsi persuadés qu'ils ont réussi la gestion de leur diversité culturelle». Aussi, prévient-il : «il faut bien appréhender la "diversité culturelle" pour ne pas tomber dans les errements américains». [51] (Disponible en français seulement)

- <http://www.lefigaro.fr/cgi/edition/genimprime?cle=20040318.LIT0015>

## Accord de libre-échange : "Les États-Unis forcent la porte du Maroc" - "Un accord, pour quoi faire?"

*Libération*, Jeune Afrique, éditions du 13 et 15 mars 2004 - 2004/03/13-15

«Le Maroc peut-il être à la fois lié aux États-Unis par un accord de libre-échange et aux Européens par un accord d'association?», se demande M. Garçon dans cet article dans lequel il soutient que "pour les Américains, intérêts économiques et géostratégiques vont de pair. Et sont évidents". À cet égard, souligne-t-il, «depuis le 11 septembre, ils entendent renforcer, y compris militairement, leur présence au Maghreb et trouver des débouchés pour leurs produits». Il rapporte en outre que : «proposé directement par George W. Bush au roi Mohammed VI, cet accord plonge aussi le Maroc au cœur de la rivalité franco-américaine sur le Maghreb. Les Européens, en particulier les Français, n'apprécient pas de voir les États-Unis renforcer leur présence sur un de leurs marchés traditionnels». Selon M. Garçon, «l'ultime point "sensible" et conflictuel avec l'UE touche à la crainte que l'accord menace la "diversité culturelle" du Maroc. D'autant que Radio Sawa, une station américaine, a été autorisée à émettre dans le royaume avant même la libéralisation des ondes». Cependant, les autorités marocaines soutiennent «qu'aucune "hégémonie" d'un groupe étranger n'existera dans l'audiovisuel marocain», et affirment en outre que : «nous pensons avoir réglé les deux grandes questions qu'il (ALE) posait: celle de nos intérêts économiques et celle de la diversité culturelle». Par ailleurs, souligne l'auteur, «le Maroc semble en effet avoir ratifié l'accord d'autant plus vite qu'il espère voir cet élan dans ses relations avec les États-Unis amener ces derniers à soutenir plus fermement sa position dans le conflit du Sahara-Occidental. Un fait renforce cette impression : l'accord profitera surtout aux exportations américaines, l'essentiel de la production marocaine étant peu adaptée au marché américain» [51] (Disponible en français seulement)

- Libération : <http://www.liberation.fr/page.php?Article=185865&AG>
- Jeune Afrique : [http://www.jeuneafrique.com/gabarits/articleJAI\\_online.asp?art\\_cle=LIN14034unacceriafiO](http://www.jeuneafrique.com/gabarits/articleJAI_online.asp?art_cle=LIN14034unacceriafiO)
- Points clés de l'Accord : [http://www.jeuneafrique.com/gabarits/articleJAI\\_online.asp?art\\_cle=LIN14034pointsramudO](http://www.jeuneafrique.com/gabarits/articleJAI_online.asp?art_cle=LIN14034pointsramudO)

---

Politique de confidentialité - Réalisation du site



© Gouvernement du Québec, 2007